





Ordre du jour

14h30 : Café d'accueil

- 14h35 : Présentation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- 14h45 : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- 14h55: Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- 15h05 : La Maison de la Rénovation
- 15h25 : Le Conseil en Energie Partagé du SDE76
- 15h45 : Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre

16h-16h15 : Pause

- 16h15: Le Programme LEADER (fonds européens pour l'espace rural)
- 16h35 : Le Programme GALPA (fonds européens pour la pêche et l'aquaculture)
- 16h50 : Le Système d'Informations Géographiques (SIG)
- 17h: La Station nautique Dieppe Pays Normand
- 17h15 : Questions diverses : Maison des Adolescents

Fin: 17h30



Présentation du PETR Dieppe Pays Normand





CC Falaises du Talou

<u>Dieppe Pays Normand</u> <u>regroupe 3</u> <u>collectivités :</u>

- Dieppe Maritime
- Falaises du Talou
- Terroir de Caux

Soit 119 communes et + de 110 000 habitants



Historique:

2011 : Création du Syndicat Mixte du Pays Dieppois-Terroir de Caux. Election de Monsieur Gérard PICARD, Président.

2014 : Le Pays prend le statut de Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux.

2019: Le Pays devient DIEPPE PAYS NORMAND.

2020 : Election de Monsieur Patrick BOULIER, Président et des membres du Bureau.

Le Conseil de pôle est composé de 52 membres. Les sièges sont répartis entre les trois EPCI en fonction de la population légale soit :

- 44,23 % pour Dieppe Maritime
- 21,15 % pour Falaises du Talou
- 34,62 % pour Terroir de Caux.



Monsieur **Patrick BOULIER**, Président Membres du Bureau :

Monsieur	BUREAUX	Olivier	1er Vice Président	Ruralité, Agriculture et Alimentation
Monsieur	PHILIPPE	Patrice	2ème Vice Président	Territoire énergie
Monsieur	LEFEBVRE	François	3ème Vice Président	Aménagement et planification (SCOT, enjeux littoraux, PLU)
Monsieur	RENOUX	Vincent	4ème Vice Président	Développement des sports et du nautisme
Monsieur	DE CONIHOUT	Olivier	5ème Vice Président	Attractivité et innovation
Monsieur	FROMENTIN	Christophe	6ème Vice Président	Développement économique
Monsieur	BILLORE-TENNAH	Jean-Yves	7ème Vice Président	Transport et mobilités
Monsieur	WEISZ	Frédéric	8ème Vice Président	Développement durable et PCAET
Monsieur	BEAUCAMP	Loïc	9ème Vice Président	Environnement et biodiversité
Monsieur	BLOC	Jean-François	10ème Vice Président	Projets de territoire, Fonds Européens
Monsieur	BRUMENT	Antoine	11ème Vice Président	Affaires culturelles et grands équipements
Monsieur	LANGLOIS	Nicolas	Conseiller délégué	
Monsieur	HAVARD	René	Conseiller délégué	
Monsieur	FOLLAIN	Jean Marie	Conseiller délégué	



Compétences inscrites dans les statuts :

- <u>Aménagement du territoire</u>: élaboration, modification, révision, suivi et évaluation du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et toutes autres études nécessaires au SCOT
- <u>Développement durable</u>: élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Tourisme: portage de la station nautique Dieppe Pays Normand
- Projet de territoire et sa mise en œuvre
- Contrat de territoire
- <u>Intervention du PETR dans le cadre de la réalisation de</u> prestations de services
- Mise en œuvre de mécanismes de mutualisation



Budget prévisionnel 2023 : 1 100 000 € dont :

- 140 000 € pour les études (révision du SCOT, bilan PCAET)
- 164 000 € pour la Station nautique (animation, subventions aux clubs, communication)
- 133 000 € pour le SIG (moyens humains et techniques, acquisition de données, applications métiers)
- 110 000 € pour les fonds européens (moyens humains, communication)
- 75 000 € pour l'OXFAM trailwalker

Contributions prévisionnelles des EPCI: 560 000 €

Dieppe Maritime : 248 000 €

- Falaises du Talou : 118 000 €

Terroir de Caux : 194 000 €



Une équipe à votre service

- Anne Sophie PECQUET, responsable du PETR
- Sophie CHANDELIER, assistante administrative
- Linda DELMACHE, gestionnaire LEADER
- Recrutement à venir pour un animateur GALPA

Agents mis partiellement à disposition par Dieppe Maritime:

- Adrien VENIANT, chargé de mission fonds européens
- Christophe RAIMBOURG, coordinateur de la Station Nautique
- Manon BIDEAU, responsable du service SIG
- Anthony VERGER, administrateur de données SIG

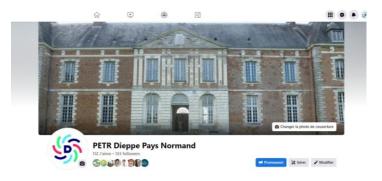


Des moyens de communication

Un site internet:

www.dieppe-pays-normand.fr

Une page facebook:



Abonnez-vous







Le Président du Dieppe Pays Normand invite tous les Maires du territoire à une présentation des missions du PETR.



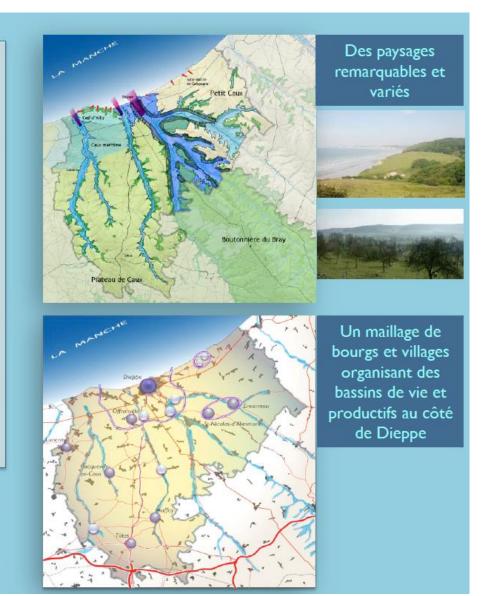




Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



- un tissu industriel structuré.
- une main d'œuvre qualifiée et des savoir-faire reconnus,
- une forte identité paysagère et des ressources environnementales importantes,
- des équipements publics répartis,
- une qualité de vie élevée,
- Dieppe pôle d'emploi, et pôle d'équipements de rayonnement régional
- le transmanche et le port de Dieppe : des accès aux grands axes économiques internationaux
- une ruralité dynamique...
- En 2009, pour 100 actifs, le territoire offre 92 emplois dont 43% sont localisés à Dieppe
- Entre 1999 et 2009 : + 3 800 habitants, + 2 500 emplois





La stratégie : « un territoire d'ambition, c'est possible ! »

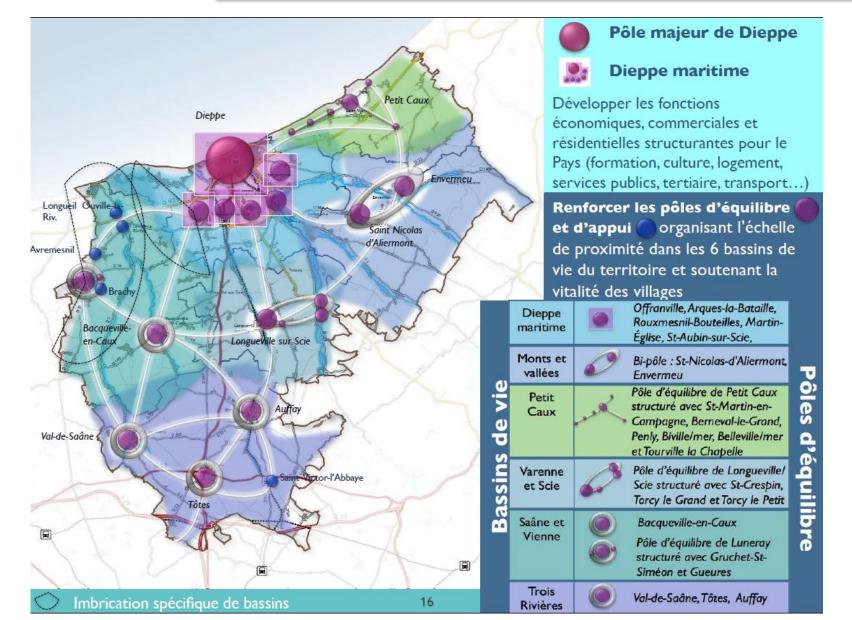
Des chiffres clés du projet à horizon 2036 pour assurer une évolution sociale et générationnelle équilibrée et déployer notre économie

Favoriser la création de 7 000 emplois (39 000 actuellement), soit environ 355 emplois / an en moyenne (ce rythme était de 245 emplois/ an entre 1999 et 2009)

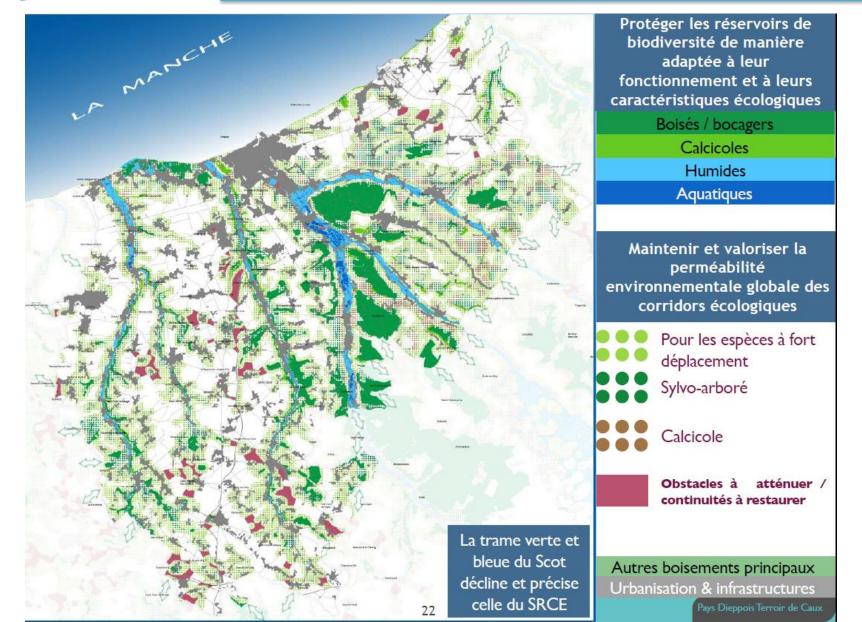
En conséquence, pour accueillir les actifs et tenir compte du vieillissement, un besoin estimé d'environ:

- + 13 000 habitants par rapport à 2016 (pour atteindre 122 500 habitants au total dans le Pays à 2036)
- + 13 000 nouveaux logements par rapport à 2016

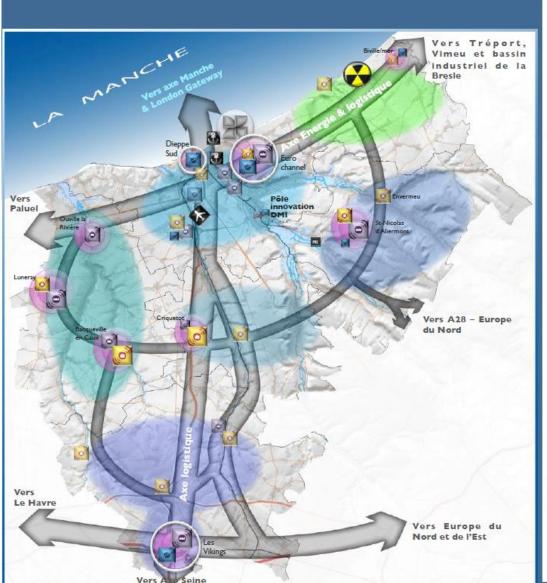












Parc d'activités majeurs pour le développement économique



Parcs Vitrine



Parcs principaux

Dominante des parcs d'activités



Industrie, logistique et services associés



Artisanat



Tertiaire et innovation Dieppe Sud s'inscrit dans un projet urbain

mixte logements, commerces, tertiaire, activités portuaires...



La taille des pictogrammes est un indicateur de la dominante des vocations



Penly : carénage et évolution de la centrale



Maintenance d'éolienne



Aérodrome et activités spécifiques



Ports et activités associées : industrielles, logistiques et services

Parcs d'activités existants non prioritaires pour le développement de l'offre économique structurante



Densification et réponse adaptée aux besoins d'évolution des entreprises existantes

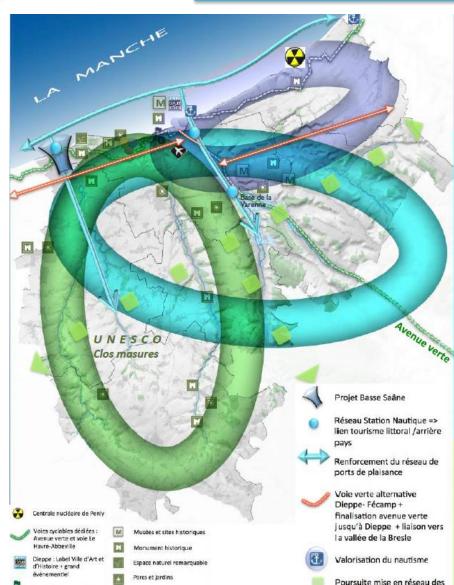




Golf de Dieppe - Pourville

Sites impressionnistes

Le Schéma de Cohérence Territoriale



Pôle culture, affaires, événementiel:

structuré par Dieppe et le Petit Caux. S'appuyant sur : Dieppe Ville d'Art et d'histoire, les équipements majeurs culturels et sportifs (projet de pôle culturel dans l'ancienne Halle à Tabacs, salle omnisport, de reconfiguration de DSN), l'aérodrome, les festivals (cerf-volant, nautisme, musique, foires aux harengs et coquille St-Jacques ...), mais aussi les musées et la centrale du Petit Caux

Pôle nature, nautisme, loisirs et découverte structuré par Saâne et Vienne, Dieppe Maritime, Monts et Vallées et Varenne et Scie. S'appuyant sur :

- · Les plages du littoral
- la base nautique, dont celle de la Varenne qui détient un rôle structurant pour la diffusion des pratiques touristiques vers l'arrière-pays et le centre du territoire.
- · Le port et le golf de Dieppe
- Le projet de la basse Saâne, dont la mise en tourisme cherchera à s'organiser à l'échelle de toute la vallée
- L'avenue verte, les chemins de randonnées littoraux et vers Fécamp sont les artères majeures pour le développement des réseaux de randonnées et les accroches aux réseaux des territoires voisins vers la Somme, le Bray normand (forêt d'Eawy) et le Caux maritime.
- Le Cap d'Ailly et la côte d'Albâtre, les zones humides de l'Arques
- Le parc de Varengeville, le parc floral d'Offranville et « Rêves de Bisons » à Muchedent

Pôle patrimoine, histoire et mémoire : structuré par Dieppe Maritime, Saâne et Vienne, Trois Rivières . S'appuvant sur :

Le Château musée

circuits de randonnées

- Le projet de classement Unesco des clos masure,
- Mémorial du 19 août 1942 et sites de la 2nd guerre mondiale
- La destination Impressionnisme
- Dieppe Ville d'Art et d'Histoire
- Les châteaux de Miromesnil, Imbleville, Bosmelet... et les Colombiers



Promouvoir un urbanisme de projet et durable

Des urbanisations bien reliées aux centres de services et faisant du domaine public un espace de vie sociale attractif et convivial









S'approprier l'esprit des lieux / innovation







Prolonger l'armature paysagère et écologique dans l'espace urbain (clos-masure...)



Faciliter le bioclimatisme et les aménagements innovants (éco matériaux...)





Après 5 ans de travail et d'échanges, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dieppois-Terroir de Caux a été approuvé le 28 juin 2017.

Les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux doivent être compatibles avec le SCOT.

Suite à la loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 27 novembre 2018, une modification simplifiée du SCOT a été réalisée au printemps 2020 pour intégrer les modifications apportées à la loi Littoral sur les 6 communes littorales du territoire.

Face aux nouveaux enjeux du territoire et au regard de la loi Climat et Résilience, une révision du SCOT est prévue en 2023. Les élus ont décidé d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise pour nous accompagner dans ce travail de révision globale qui s'engage.



Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pourquoi un plan climat air énergie territorial?

Des enjeux locaux :

- 224 millions d'euros par an dépensés dans l'énergie sur le territoire
 - 2100 € par habitant par an
- Un climat qui se dérègle...
 - Si on ne fait rien : +14 jours de vague de chaleur d'ici 30 ans...
 - Impacts sur l'agriculture, les habitants, les infrastructures...
- Une nécessité d'agir maintenant
 - Coût de l'inaction = 160 M€ par an
 - Tout ce qui n'est pas fait aujourd'hui rend le chemin plus difficile... et augmente le coût des réparations
- → Agir pour une facture énergétique réduite et une plus grande indépendance énergétique
- → Anticiper les risques climatiques et s'y adapter

Pourquoi un plan climat air énergie territorial?

Une action locale nécessaire :

- **70**% des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre se décident et sont réalisées au **niveau local**.
- La collectivité a un rôle d'exemplarité. Elle doit être moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

→ Un outil : le Plan Climat Air Energie Territorial

- Une obligation pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants
- Mis en œuvre sur 6 ans
- Donne le rôle au PETR de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire
- Doit être pris en compte dans l'élaboration des documents stratégiques
- Engagement politique et conditionnalité probable des aides ADEME

Objectifs à 2030 et 2050

Une stratégie qui s'inscrit dans des objectifs chiffrés :





- Baisse des consommations d'énergie finale de 25% entre 2014 et 2030
 - Et de 60% en 2050



- Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 35% entre 2014 et 2030
 - Et de 65% en 2050



• Développement des énergies renouvelables pour atteindre 37% de la consommation d'énergie en 2030

Un programme qui permet de répondre à la stratégie définie

5 axes transverses sur lesquels le territoire s'engage



Une mobilité propre, douce et partagée qui s'étend sur tout le territoire



Une activité agricole qui améliore ses pratiques, valorise énergétiquement ses sous-produits, préserve les forêts et la biodiversité, encouragée par une consommation locale



Des logements éco-rénovés, alimentés en énergie décarbonée, avec une exemplarité des bâtiments publics



Une économie locale circulaire et durable, moteur de l'attractivité du territoire Un potentiel en énergies renouvelables locales bien exploité



Avec dans tous les axes :



Mobilisation et sensibilisation des acteurs : Connaissance et communication



Anticipation des conséquences du dérèglement climatique



Prise en compte des enjeux de qualité de l'air

Gouvernance

☐ Enjeux:

- Intégration des enjeux air-énergie-climat au sein des collectivités
- Gouvernance adaptée à mettre en place pour un PCAET réussi

☐ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

- 100% des élus et agents du territoire formés aux enjeux du PCAET
- Un référent PCAET (interlocuteur privilégié) par commune et par service d'EPCI

Action n°1:

Se doter de moyens humains et construire un réseau de référents climat pour mettre en œuvre et animer la transition écologique

Action n°2:

Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services

Action n°3:

Mener une politique airénergie-climat ambitieuse au sein des collectivités

Action n°4:

Mettre en cohérence tous les investissements avec les enjeux du PCAFT

Action n°5:

Se doter de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre le PCAFT

- Créer un «pack communication » PCAET à diffuser dans chaque secrétariat de mairie (informations sur les enjeux climat air énergie, les moyens d'agir localement, les acteurs à contacter)
- Avoir des référents au sein des collectivités
- Réseau d'éco-citoyens en soutien de l'outil opérationnel d'animation du PCAET, constitué de volontaires formés

Mobilité et transports



☐ Enjeux:

- Transports routiers = 31% de la consommation d'énergie et 21% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Secteur entièrement dépendant du pétrole

☐ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

Augmentation de la part modale des transports doux de 2,5 points

Action n°6:

Réduire les obligations de se déplacer

Action n°9:

Rendre les transports en commun plus denses et plus attractifs

Action n°7:

Favoriser les transports doux (vélo, marche à pied)

Action n°10:

Développer l'écoconduite et l'usage de véhicules automobiles moins polluants

Action n°8:

Développer le covoiturage, l'autopartage, le transport solidaire

Action n° 11:

Être exemplaire sur la gestion de la flotte de véhicules

- Développer les solutions d'auto-stop sécurisés
- Multiplier les aires de covoiturages et développer une application pour l'ensemble du territoire
- Renouveler la flotte de manière exemplaire (état des besoins et groupement de commandes)

Agriculture et consommation



☐ Enjeux:

- Agriculture = 29% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Séquestration carbone des forêts = 8% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Vulnérabilité importante face aux aléas climatiques (sécheresses, fortes précipitations et érosion...)

☐ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

- 5000 habitants sensibilisés et engagés dans une démarche de consommation responsable
- 200 000 arbres et arbustes plantés durablement

Action n°12:

Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux

Action n°15:

Accroître la rétention carbone du territoire et améliorer la gestion de l'eau

Action n°13:

Agir en faveur d'une consommation responsable

Action n°16:

Soutenir une filière de pêche durable

Action n°14:

Favoriser dès maintenant les techniques agricoles les moins polluantes

Action n° 17:

Réduire la fracture entre les urbains et le monde agricole

- > Projet Alimentaire Territorial: loi EGALim, restauration collective, producteurs locaux, ...
- ➤ Sensibiliser et éduquer les habitants à l'éco-consommation, à leur empreinte carbone et au problème du gaspillage alimentaire : éditer une Charte de l'habitant consommateur responsable, et la distribuer largement

Bâtiment et habitat



☐ Enjeux :

- Résidentiel = 31% de la consommation d'énergie et 17% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Tertiaire = 13% de la consommation d'énergie et 11% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Le fioul représente 13% de l'énergie consommée par le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire)

□ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

- Rénovation de 8000 logements
- 4000 foyers engagés dans des actions de sobriété énergétique

Action n°18:

Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et à la rénovation du bâti

Action n°22:

Rendre les nouvelles constructions exemplaires

Action n°19:

Accompagner les habitants dans leurs efforts de rénovation

Action n°23:

Améliorer fortement le bâti communal et intercommunal

Action n°20:

Renforcer la sobriété énergétique du territoire, notamment dans l'habitat

Action n°24:

Agir sur l'aménagement du territoire pour le rendre moins émetteur et plus résilient

Action n°21:

Lutter contre la précarité énergétique

Action n°25:

Favoriser l'usage de modes de chauffage décarbonés et peu polluants

- Mutualisation de la Maison de la Rénovation : accompagnement, sensibilisation
- Poursuivre le travail mené par le CEP, Mettre en place un SDI au sein des collectivités pour qu'elles connaissent mieux leur patrimoine et qu'elles puissent en rendre la gestion et l'usage exemplaire
- Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme : territoire résilient

Economie locale



☐ Enjeux:

- Tertiaire = 13% de la consommation d'énergie et 11% des émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Industrie = 21% de la consommation d'énergie et 17% des émissions de gaz à effet de serre
- Plus de la moitié de l'empreinte carbone des citoyens français provient des importations

☐ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

 50% des actifs employés du territoire travaillent dans une entreprise engagée dans une démarche énergie-climat

Action n°26:

Sensibiliser les entreprises et soutenir leurs efforts en faveur du climat

Action n°27:

Soutenir les entreprises de l'innovation durable, de l'économie sociale et solidaire et de la transition énergétique

Action n°28:

Réduire les déchets, optimiser leur gestion

- Intégrer des critères portant sur les engagements environnementaux, sociaux et climatiques des candidats dans les appels d'offre du PETR, des EPCI et des communes
- Recenser, soutenir et faire connaître les projets visant à engager les entreprises dans une démarche de développement durable
- Création d'un label permettant de valoriser les entreprises s'engageant dans des démarches vertueuses

Nouvelles énergies



☐ Enjeux:

- Une production d'énergie renouvelable actuelle majoritairement issue du bois énergie et de l'éolien
- Des potentiels dans d'autres filières à valoriser : méthanisation, photovoltaïque
- Des potentiels encore peu connus : géothermie, récupération de chaleur...

☐ Objectifs attendus sur le territoire pour 2025 (fin du plan climat) :

- Produire 260 GWh/an d'électricité issu des énergies renouvelables (148 GWh en 2016)
- Produire 245 GWh/an de chaleur issue des énergies renouvelables (225 GWh en 2016)
- Produire 40 GWh/an d'électricité issus des énergies renouvelables (0 GWh en 2016)

Action n°29:

Réduire les consommations liées à l'éclairage

Action n°30:

Etudier le potentiel offert par les énergies renouvelables sur le territoire

Action n°31:

Développer le recours aux énergies renouvelables

- Etudier le potentiel ENR : méthanisation, solaire, schéma éolien, ...
- > Favoriser les projets d'ENR citoyennes
- Etudier la faisabilité de réseau de chaleur
- Encourager et soutenir les projets d'autoconsommation locale partagée

Moyens pour mettre en œuvre le PCAET

S'appuyer sur les moyens existants :

- Agents des différents EPCI et du PETR, Espace Info Energie, Maison de la Rénovation, OPAH, Conseiller en Energie Partagée (CEP), Région, Département, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Associations, Syndicat d'énergie SDE76, Deep Mob, gestionnaires de réseaux Enedis et GrDF...
- Mettre en place de nouvelles approches pour assurer la dynamique de transition énergétique et l'investissement de tous :
 - Outil opérationnel d'animation du PCAET
 - Réseau d'éco-citoyens formés et actifs en support de l'outil d'animation du PCAET
 - Renforcement et mutualisation de la Maison de la Rénovation entre les 3 EPCI de Dieppe Pays Normand
 - Référents PCAET dans chaque commune et chaque service d'EPCI
 - Stratégie d'investissement et d'appels d'offres cohérents avec les enjeux du PCAET...

Gouvernance et suivi :

- Comité de Pilotage : Bureau du PETR, un responsable de la structure opérationnelle d'animation du PCAET, directeurs des services de chaque EPCI et de Dieppe Pays Normand impliqués dans le portage des actions
- Instance de suivi opérationnelle
- Suivi citoyen



Bilan à mi-parcours du PCAET

Le PCAET de Dieppe Pays Normand a été adopté par le Conseil de pôle le 4 mars 2020.

Le code de l'environnement précise que chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Ce travail doit être engagé par le territoire en 2023 avec comme finalités pour ce bilan d'être :

- Un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions et des dynamiques de territoire,
- Un outil pour analyser les freins et leviers et ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes,
- Un document support de communication pour les élus, les acteurs et les habitants du territoire.



113 rue de la Barre 76200 DIEPPE 02 32 90 20 72 contact@dieppe-pays-normand.fr

www. dieppe-pays-normand.fr